

30/11/18
JUSTICE

Aucun migrant n'a pointé dans les gendarmeries landaises

Le lundi 12 novembre, 18 migrants majeurs, et un mineur non accompagné, étaient arrêtés à bord d'un autocar Flixbus parti de Bayonne, à l'occasion d'un contrôle douanier sur l'autoroute A 63, au péage de Bénesse-Maremne (40). Une Obligation de quitter le territoire français (OQTF) avait été notifiée aux voyageurs majeurs et clandestins venus de pays africains (Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, Éthiopie, Mauritanie), le mineur étant pris en charge par les services sociaux du département landais.

En attendant que leurs cas soient étudiés, les 18 migrants avaient obligation de rester dans les Landes et de pointer à la gendarmerie. Comme on pouvait s'y attendre, aucun n'a réalisé cette démarche et la préfecture des Landes a perdu leur trace. Les autorités françaises souhaitent les renvoyer en Espagne, d'où ils venaient, mais la procédure n'a pas abouti.

Huit d'entre eux sont, en fait, revenus à Bayonne, au local du quai de Lesseps, à l'accueil temporaire d'où ils

étaient partis. Un recours a été déposé devant le tribunal administratif de Pau contre l'OQTF notifiée par la préfecture landaise. Les requérants ont été déboutés, mais l'avocat de plusieurs d'entre eux, M^e Laurence Har-douin, a fait appel devant la cour d'appel de Bordeaux.

BAYONNE

De gros bouchons provoqués par une barrière défectueuse

Vers 18 heures hier, les automobilistes circulant du côté de BAB2 et du Forum ont connu des embouteillages plus longs que d'ordinaire à cette heure de pointe. À l'intersection du chemin de Sabalce et de l'avenue de la Légion-Tchèque, la barrière d'un passage à niveau est restée abaissée sans se relever automatiquement. Selon les services de la mairie et la police joints hier soir, le mécanisme serait défectueux et le problème se poserait régulièrement, mais pas forcément aux heures les plus intenses de la circulation. Une équipe de la SNCF a été dépêchée sur place pour résoudre le problème et libérer l'axe. À 19 heures, la barrière était relevée et le passage dégagé.